



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 99 l) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution [71/59](#) sur les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925, l'Assemblée générale a de nouveau demandé à tous les États de se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole, réaffirmé qu'il était vital de donner effet aux dispositions de cet instrument, engagé les États qui maintenaient leurs réserves au Protocole à les retirer et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.
2. Depuis l'adoption de la résolution, le dépositaire du Protocole n'a signalé aucun retrait de réserves de la part des États parties.
3. Si le Secrétaire général est avisé d'autres retraits de réserves au Protocole, les États Membres en seront dûment informés.

* [A/73/50](#).

